

## Définition de la démocratie locale représentative

Par **Loopy**, le **02/01/2015** à **17:11**

Bonjour,

Je suis en train de réviser une partie de mon cours sur la démocratie locale représentative, elle n'est pas définie dans mon cours et j'aimerais en connaître sa définition.

Sauf que quand je recherche sa définition sur Internet, on me donne celle de la démocratie locale ou celle de la démocratie représentative... Est-ce la même chose ?

Pourriez-vous m'éclairer svp ?

Merci d'avance !

Par **Loopy**, le **02/01/2015** à **18:58**

La "démocratie représentative", c'est la même chose que la "démocratie locale représentative", ou bien est-ce deux notions totalement différentes ?

Par **Booker**, le **02/01/2015** à **19:11**

coucou, si tu fais un mix des deux définitions tu auras ta définition ;).

Par **Loopy**, le **02/01/2015** à **19:24**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre. :)

Tu veux dire un mix entre la définition de la démocratie locale et la définition de la démocratie représentative ?

Par **Booker**, le **02/01/2015** à **23:38**

oui car au final, la démocratie représentative locale c'est .... la démocratie représentative, à l'échelon locale, tout bonnement ;)

Par **Loopy**, le **03/01/2015** à **11:24**

D'accord. C'est bien ce qu'il me semblait avoir compris. :)

J'ai essayé de formuler une définition en faisant un mix des deux : la démocratie locale représentative est une forme de démocratie basée sur le transfert du pouvoir de l'État vers des collectivités locales ou régionales, dans des domaines de compétences bien définis, et dans laquelle les citoyens donnent mandat à certains d'entre eux d'exercer le pouvoir en leur nom et à leur place.

Ça te semble correct ?

Par **Booker**, le **03/01/2015** à **17:59**

oui c'est "à peu près pas mal", maintenant il faudrait que tu fluidifie et rende plus limpide ta définition, car là ça fait un peu A + B (mais l'esprit y est ;] ).

Ce qui serait pas mal, ce serait un petit exemple pour illustrer que tel mandat donne pouvoir aux édiles et autres administrateurs d'intervenir dans un domaine précis (qui intervient dans quoi par un exemple).

Et aussi on peut s'interroger pour savoir quelles sont les limites de cette démocratie locale, est-ce que toutes les édiles locales ont besoin d'un mandat démocratique pour intervenir dans un domaine qui est décentralisé ? et en allant encore plus loin, y-a-t-il des domaines particuliers ? etc etc. bon courage

Par **babakar**, le **05/01/2015** à **22:21**

je prépare mes premiers textes du semestre 1, une aide de votre part